



Assemblée générale

Distr. générale
16 janvier 2007
Français
Original : anglais

**Comité du Conseil de sécurité
créé par la résolution 1718 (2006)
concernant la République populaire
démocratique de Corée**

**Note verbale datée du 15 janvier 2007, adressée au Président
du Comité par la Mission permanente de la République
de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La Mission permanente de la République de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006) et, se référant à la note verbale du Président, datée du 1^{er} novembre 2006, et à sa propre note verbale du 13 novembre 2006, a l'honneur de présenter ci-joint un rapport complémentaire sur l'application par la République de Corée des dispositions du sous-alinéa iii) de l'alinéa a) du paragraphe 8 de la résolution susmentionnée (voir annexe).



**Annexe à la note verbale datée du 15 janvier 2007, adressée
au Président du Comité par la Mission permanente
de la République de Corée auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

**Rapport complémentaire présenté par la République de Corée
sur l'application de la résolution 1718 (2006)**

Pour s'acquitter de l'obligation qui lui incombe, au titre du sous-alinéa iii) de l'alinéa a) du paragraphe 8 de la résolution 1718 (2006), d'empêcher les exportations d'articles de luxe vers la République populaire démocratique de Corée, le Gouvernement de la République de Corée s'emploie actuellement à dresser la liste des articles considérés comme articles de luxe, c'est-à-dire les automobiles de luxe, les appareils électroniques haut de gamme, les produits d'épicerie fine et certaines boissons alcooliques, les articles récréatifs de luxe, les meubles de luxe, les pierres précieuses, les accessoires de luxe et les vêtements de haute couture. Dès que la liste aura été établie, le Gouvernement de la République de Corée se propose de la communiquer au Conseil de sécurité ainsi que des informations sur les mesures administratives qu'il aura prises pour interdire les exportations d'articles de luxe.
